

OBJET : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 FEVRIER 2011 à 19 H 00.

Ordre du jour :

- prix de l'eau 2011
- retrait de la commune de Breuil du SIVOM de Roye
- contrôle des assainissements
- travaux au château d'eau
- projets d'investissements
- branchements d'eau pour constructions nouvelles
- questions diverses.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2011

PRIX DE L'EAU 2011

Après en avoir délibéré, le conseil décide de porter le prix de l'eau pour Ercheu à 0,72 € le m³ et 0,69 € le m³ pour la commune de Moyencourt.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE BREUIL DU SIVOM DE ROYE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par délibération du 30 novembre 2010 reçue en Sous-Préfecture de Montdidier le 06/12/2010, le Comité du SIVOM de Roye a accepté le retrait de la commune de Breuil de son syndicat et que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au retrait de la commune de Breuil du SIVOM de Roye.

CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS

Monsieur le maire informe le conseil que tous les vendeurs de biens immobiliers doivent depuis le 1^{er} janvier 2011 procéder au contrôle des assainissements sous couvert de la mairie. Deux devis sont présentés au conseil soit :

- Nantaise des eaux : 105.50 € l'intervention
- Techniciens des eaux : 80 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir Techniciens des Eaux (M. Ducamp) pour effectuer ce genre de diagnostic. Celui-ci est établi moyennant un forfait de 80 € par intervention à la charge du vendeur.

TRAVAUX AU CHATEAU D'EAU

Monsieur le maire informe le conseil qu'un diagnostic plomb et amiante doit être effectué. Les devis arrivent en ce moment à la mairie et seront examinés lors d'une séance d'ouverture de plis.

D'autre part, la société BPR a fait une estimation des travaux à environ 191 000 €.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2011

Monsieur le maire informe le conseil que certains travaux d'investissements prévus en 2010 viennent juste d'être achevés et des factures doivent donc être mandatées avant le vote du budget primitif 2011.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le maire à ordonner des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011 dans la limite du quart des dépenses autorisées au budget 2010 soit 28 025 €.

BRANCHEMENTS D'EAU POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Monsieur le maire informe le conseil que les nouveaux branchements d'eau occasionnent des frais importants pour la commune surtout quand ceux-ci nécessitent des traversées de routes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de réfléchir sur une prise en charge éventuelle par les usagers.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire transmet au conseil une demande d'aide à l'approfondissement du BAFD pour Me Seveste, directrice du centre de loisirs. Cette formation coûte 445 €. Après en avoir délibéré, le conseil décide de lui accorder une aide de 223 € qui intervient dans le cadre de la formation du personnel.

- Bals 2011 : Monsieur le maire présente un devis de SD production soit :

. bal du samedi 18 juin et animation du dimanche 19 : 1 480 €

. bal du samedi 9 juillet : 532 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir les 2 bals du 18 juin et 9 juillet. Quant au maintien d'une animation le dimanche de la fête devant le peu d'intérêt porté par la population, une réflexion va être menée.

- Contrats du personnel communal : Monsieur le maire informe le conseil que des contrats aidés ou CDD vont se terminer fin février 2011. Afin d'assurer la continuité du service aux écoles et au centre de loisirs, ceux-ci vont être renouvelés.

- Le collègue Louise Michel de Roye sollicite une aide pour 2 enfants de la commune partant en voyage en Allemagne. Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir une subvention de 30 € par élève.

- Monsieur le maire informe le conseil que les agriculteurs de la commune qui ont participé au déneigement des routes départementales doivent se faire connaître en mairie pour une indemnisation par le Conseil Général.

- Monsieur le maire informe le conseil que Melle Javelon Véronique, par l'intermédiaire de son avocat, a demandé par courrier du 07 février 2011, sa réintégration au sein de la commune d'Ercheu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur Eric Bertout, maire, pour solliciter de la Cour Administrative d'Appel de Douai la suspension des effets du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens du 02 novembre 2010 et mandate la SPC FRISON & ASSOCIES pour représenter la commune d'Ercheu.

- Les tours de garde pour les élections cantonales des 20 et 27 mars prochain seront affichés prochainement.

- Le repas des aînés aura lieu cette année un samedi : le 26 mars en raison de la disponibilité de la salle des fêtes et du musicien.

- Une conseillère demande au maire de se renseigner pour un limiteur de son pour la salle des fêtes.

Séance levée à 21 H 20.